

## MEMO UTILE

### Documents à fournir aux propriétaires de meublés futurs partenaires de l'OTPB

#### Avant la prévisite :

- Noms des organismes habilités pour le classement
- Attestation de partenariat à l'OTPB à faire signer

#### Au moment de la prévisite :

- Se servir des documents « état descriptif pour ICH » ou de la « grille de classement » + la liste « éléments de cuisine » pour tout pointer
- Laisser au propriétaire (docs demandés pour le classement qui donnent des points ++)
  - o Grille de classement
  - o Note / tri sélectif (propre à chaque territoire)
  - o Note éco d'énergie (propre à chaque territoire dans l'attente d'un document commun)
  - o Etat descriptif type d'un meublé + contrat de location type (contrat en attente car pas encore validé)

#### Pour l'inscription sur nos supports :

- Guide du partenaire de l'OTPB
- Guide du loueur (en attente car pas encore validé)
- Formulaire Tourinsoft vierge (+ dde de 4 photos min)
- Fiche tarifs et dispo (uniquement pour le Pays de St Jean de Luz)
- + règlement partenariat à l'ordre de « OTPB » (125 € maison, 100 € appart, -50 % en cours d'année)

#### Pour la poursuite des démarches du propriétaire :

- Cerfa 14004\*04 déclaration en mairie des meublés de tourisme
- Cerfa 11921\*04 formulaire POi déclaration de début d'activité
- Taxe de séjour :
  - o Livret explicatif
  - o A4 cartonné tarifs
  - o Bordereaux de déclaration
  - o Registre du logeur

#### Après classement et à réception des éléments (formulaire Tourinsoft, fiche tarifs, règlement et photos)

- Saisie du dossier sur Tourinsoft
- Envoi du lien de l'annonce au propriétaire pour relecture et changements éventuels
- Envoi procédure MAJ dispo via le VIT avec codes de connexions (pour le Pays de St Jean de Luz)